



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



20133691

Déposé / Reçu le

03 NOV. 2020

Greffe
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0511 967 087

Nom

(en entier) : Fête des Solidarités

(en abrégé) : F.D.S.

Forme légale : asbl

Adresse complète du siège : Rue Saint-Jean, 32-38, 1000 Bruxelles

**Objet de l'acte : Modifications statutaires - Désignation et démission d'administrateurs -
Désignation d'un commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 décembre 2017 :

L'Assemblée générale désigne comme Administrateur/trice :

- Mme Chloé COLPE, née le 20/08/1980, domiciliée à F75013 Paris, Rue Charles Bertheau, 6, (...)
- M. Francis DEOM, né le 7/05/1945, domicilié à 5000 Namur, Rue des Bas Prés, 3 (...)
- Mme Marielle PAPY, née le 30/03/1969, domiciliée à 4000 Liège, Boulevard Piercot, 8/2 (...)
- Mme Maria del Carmen CASTELLANO LAZARO, née le 1/12/1963, domiciliée à 1070 Bruxelles, Boulevard de la Révision, 63 (...)

L'assemblée générale prend acte de la démission du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale :

- M. Philippe DEGENEFTE, né le 26/11/1962, domicilié à 7190 Ecaussines, rue de l'Eglise, 2, R.N. n° 621126.143.68

L'assemblée générale prend la décision d'apporter les modifications statutaires suivantes :
(...)

L'article 36 est complété par un deuxième alinéa rédigé comme suit :

Les décisions relatives à l'engagement, au licenciement et à l'exercice des prestations de travail du personnel sont prises par deux administrateurs dont le président ; en cas d'urgence, la décision peut être prise par un seul administrateur parmi le président, un vice-président ou le secrétaire ou le trésorier.

L'article 41 est complété par un deuxième alinéa rédigé comme suit :

Pour tous les actes relatifs à l'engagement, au licenciement et à l'exercice des prestations de travail du personnel, l'association est valablement représentée par deux administrateurs dont le président ; en cas d'urgence, l'association est valablement représentée par un seul administrateur parmi le président, un vice-président ou le secrétaire ou le trésorier.

Pour tous les actes passés entre le 15 juillet et le 15 août de chaque année, l'association est valablement représentée par un seul administrateur parmi le président, un vice-président ou le secrétaire ou le trésorier.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2019 :

2. Démissions/Admissions

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Mme Maria del Carmen CASTELLANO LAZARO, née le 1/12/1963, domiciliée à 1070 Bruxelles, Boulevard de la Révision, 63 (...)

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 septembre 2020 :

L'assemblée générale, à l'unanimité :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Prend acte de la démission de Messieurs Alain CHENIAUX et Jean-Pierre GENBAUFFE de leur qualité de membre et de leur fonction d'administrateurs,

(...)

- Désigne en qualité d'administrateur Monsieur Philippe VAN WERVEKE, né à Etterbeek, le 31/08/1958, domicilié à 6210 Villers-Perwin (Les Bons Villers), Rue Xavier Dumont de Chassart, 33 (...), en remplacement de Monsieur Alain Cheniaux, dont il poursuivra le mandat,

- Désigne en qualité d'administrateur Monsieur Sébastien Choquet, né le 13/01/1975, domicilié à 7800 Ath, avenue du Bonheur 1 bte 9 (...), en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Genbauffe, dont il achèvera le mandat.

7. Mandat commissaire – réviseur : reconduction pour 3 ans suite au marché conclu par l'AFS

(...)

L'ASBL « La Fête des Solidarités » a l'obligation légale en vertu du code des sociétés et des associations de se doter d'un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

L'Assemblée générale ayant pris connaissance des documents, décide à l'unanimité de nommer la Société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises B.C.E 0429.501.944, dont le siège social est situé Woluwe Garden, Woluwedal 18 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, représentée par M. Patrick Cammarata, comme commissaire pour les exercices comptables 2020-2021-2022.

La rémunération du commissaire est fixée à 4 000 €/HTVA par an.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 septembre 2020 :

4. Délégation à la gestion journalière

Considérant que, depuis l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, applicable à toutes les a.s.b.l. depuis le 1er janvier 2020, « la gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de l'association que les actes et les décisions qui, soit en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent, soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration » (art. 9:10) ;

Considérant que cette définition précise et élargit le domaine de la gestion journalière, auparavant limitée actes d'intérêt mineurs et urgents ;

Considérant qu'il s'indique dès lors de désigner parmi les administrateurs un délégué à la gestion journalière, lequel pourra subdéléguer tout ou partie de cette gestion journalière à Monsieur GERARDY ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confirme la désignation en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière Monsieur SHABAN Husain, né à Shaag (Israël) le 06/01/1955, domicilié à 5150 Floreffe, rue Massaux Dufaux, 14, (...), agissant seul ; Monsieur SHABAN pourra subdéléguer, dans les conditions qu'il fixera, tout ou partie de cette gestion journalière à Denis GERARDY, domicilié à 1457 Walhain, chemin du Trou Bigau, 5, (...).

Extraits certifiés conformes par Alain THIRION, administrateur.
(signature au verso)